

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES - VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS – Modification en cours d'exécution AVENANT N°3 - Entreprise : SOCOTEC EQUIPEMENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais :

VU

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération N° 2020-4-1 du 15 juillet 2020 portant élection de Monsieur Joël DAZAS en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais ;
- la délibération n° 2020-5-3 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président ;
- la décision n°3330 du 1^{er} juin 2021 et n°3422 du 29 octobre 2021 portant attribution du marché et imputation budgétaire.
- La décision n°3434 du 22 décembre 2021 portant avenant n°1 au marché
- La décision n°3465 du 9 mars 2022 portant avenant n°2 au marché

Considérant le marché signé avec la société SOCOTEC EQUIPEMENT pour la réalisation des vérifications périodiques réglementaires des installations, équipements et matériels de la Communauté de communes du Pays Loudunais. (2021-2025), notifié le 4 juin 2021.

Considérant la nécessité d'ajouter au marché des prestations pour les vérifications périodiques de la médiathèque de Loudun.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un avenant n°1 au marché est signé avec la SOCIETE SOCOTEC EQUIPEMENT domiciliée 10 rue Jean-Baptiste BOUSSIGNAULT à POITIERS (86000), représentée par M. Thierry JAVARD.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant a pour objet d'ajouter des prestations au marché conformément au devis proposé, à savoir : la vérification des installations et des équipements de la Médiathèque située place Ste Croix à Loudun.

ARTICLE 3 :

Les nouvelles prestations ajoutées au BPU sont les suivantes :

<u>Prestations</u>	<u>Prix unitaire hors taxe</u>	<u>Prix unitaire TTC TVA 20%</u>	<u>Périodicité</u>
Vérification périodique des installations électriques. Adr. : MEDIATHEQUE PLACE SAINTE-CROIX 86200 LOUDUN	170,00 € HT	204,00 € TTC	12 mois
Vérification périodique de sécurité par un technicien compétent des installations de gaz combustible en ERP.	80,00 € HT	96,00€ TTC	12 mois

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
le 10 août 2023
et publication le 10 août 2023

Notifié le
à

Adr. : MEDIATHEQUE PLACE SAINTE-CROIX 86200 LOUDUN			
Contrôle technique périodique d'ascenseur (Loi de Robien). Adr. : MEDIATHEQUE PLACE SAINTE-CROIX 86200 LOUDUN	150,00 € HT	180,00€ TTC	60 mois
Vérification générale périodique d'un équipement de transport mécanique (VGP). Ascenseurs - Niveaux ≤ 7 Mission non réalisée l'année du CTQ Adr. : MEDIATHEQUE PLACE SAINTE-CROIX 86200 LOUDUN	120,00 € HT	144,00€ TTC	12 mois

ARTICLE 4 :

La dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais et des budgets annexes en fonction des besoins.

ARTICLE 5 :

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

ARTICLE 6 :

Conformément aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sa publication.

FAIT A LOUDUN, le 10 août 2023
Le Président,
Joël DAZAS

SIGNÉ

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
le 10 août 2023
et publication le 10 août 2023

Notifié le
à

Accusé de réception en préfecture 086-24860447-20230810-3719-AU Date de télétransmission : 10/08/2023 Date de réception préfecture : 10/08/2023
--